



Nevers, le 7 février 2020

Le Président du Centre de Gestion
Constantin RODRIGUEZ
A
Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Affaire suivie par : Florence CHALMET
Courriel : contact@cdg58.com

Objet : Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires.

**Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,
Cher (e) collègue,**

Depuis plusieurs années, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre gère pour le compte de nombreuses collectivités du département, les remboursements de leurs contrats d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, décès...) souscrits auprès de CNP assurances. Ces collectivités ont bénéficié de l'expérience et du savoir-faire du Centre de Gestion dans l'exécution du suivi de leurs contrats.

Le Centre de Gestion peut, aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 et du Code de la Commande Publique, souscrire pour l'ensemble des collectivités et établissements publics du département, des contrats groupe auprès d'une compagnie d'assurance. Ainsi, par délibération du conseil d'administration en date du 05/12/2019, le Centre de Gestion a décidé d'engager une consultation en 2020 en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective à compter du 1er janvier 2021 pour une période de quatre ans. A cet effet, nous lancerons donc un marché public relatif à la mise en concurrence d'un contrat d'assurance groupe statutaire.

Ce contrat groupe permettra aux collectivités et établissements du département de la Nièvre qui le souhaitent **d'adhérer à un contrat mutualisé couvrant les risques financiers liés aux absences pour congé maladie, décès.... des agents CNRACL et IRCANTEC et d'obtenir des taux et garanties financières attractifs.**

Vous avez l'opportunité de vous joindre à cette démarche en confiant au Centre de Gestion, le soin d'agir pour votre compte. Il vous suffit de donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour votre compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

Pour cela, il convient de transmettre au Centre de Gestion les documents suivants :

- Pour les collectivités comptant jusqu'à 29 agents CNRACL ou uniquement des agents IRCANTEC :

- la lettre d'intention (modèle ci-joint),
- une délibération autorisant le Centre de Gestion à procéder aux démarches administratives se rapportant à l'appel à concurrence (modèle ci-joint)
- la fiche statistiques ci-jointe renseignée par vos soins ou que vous pouvez faire compléter par votre assureur statutaire (modèle de courrier joint)

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À M. LE PRÉSIDENT DU CDG 58

24, RUE DU CHAMP DE FOIRE - B.P. 3 - 58028 NEVERS CEDEX

Ces collectivités feront l'objet d'une tarification commune.

- **Pour les collectivités comptant au moins 30 agents CNRACL :**

- o la lettre d'intention (modèle ci-joint),
- o une délibération autorisant le Centre de Gestion à procéder aux démarches administratives se rapportant à l'appel à concurrence (modèle ci-joint),
- o la fiche statistiques ci-jointe renseignée par vos soins ou que vous pouvez faire compléter par votre assureur statutaire (modèle de courrier joint)

Ces collectivités feront l'objet d'une tarification spécifique dans le cahier des charges. **Pour l'établissement de cette dernière, je vous propose de retenir en priorité les garanties et éventuelles franchises pour lesquelles vous êtes actuellement assurées.** Si, toutefois, vous souhaitez faire tarifier optionnellement des garanties supplémentaires ou des franchises inférieures, nous vous remercions de transmettre la liste des garanties complémentaires et options de franchises à demander, ainsi que les statistiques s'y rapportant sur les années 2017, 2018, 2019 dans la fiche statistiques jointe.

Ces pièces, jointes à mon envoi, sont à faire parvenir au plus tard au Centre de Gestion **pour le 31/03/2020.**

Dans l'attente de la réception de la délibération, vous devez nous retourner la lettre d'intention jointe dûment complétée dans les meilleurs délais.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion choisira l'attributaire, dont le nom vous sera communiqué.

Je vous précise qu'une participation importante des collectivités du département à cette consultation favorisera une meilleure mise en concurrence mais que ce mandat ne vous engage nullement quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

Vous gardez la possibilité de ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues au terme de la consultation ne vous convenaient pas.

Cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat ; cette mission facultative faisant l'objet d'une rémunération déterminée ultérieurement par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Afin de vous laisser la possibilité d'adhérer dès le 1er janvier 2021 au contrat proposé par le Centre de Gestion, j'attire spécialement votre attention sur le fait **qu'il vous revient de vérifier la durée de votre contrat et de procéder éventuellement à la résiliation de celui-ci dans le respect de son préavis.**

En espérant que cette nouvelle proposition de votre Centre de Gestion vous agrée, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, Cher (e) collègue, en mes cordiales salutations.

Le Président
Constantin RODRIGUEZ

